

## ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

### PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 22 OCTOBRE 2016

Le 22 octobre 2016, à 9 h 30 à BRESSUIRE, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2b).

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) à 9 h 30 sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André Héroult et Xavier Argenton ont co-présidé cette séance.

#### Les points suivants ont été examinés :

##### 1. Convention BOGAJE – MO

Le projet de convention entre BOGAJE et ses partenaires - maitres d'ouvrage (Convention BOGAJE – MO) présenté au CA du 03/09/2016 a été soumis à l'ensemble des partenaires du Projet « Les jeunes s'en mêlent » (LJSM) pour amendement. Les administrateurs valident cette dernière version qui intègre l'ensemble des remarques.

Pierre DESSONS demande le rappel en préambule de la Convention BOGAJE – MO la précision suivante : « l'ANRU participe au financement du Projet « Les jeunes s'en mêlent » qualifié de service d'intérêt économique général au sens de la réglementation européenne (SIEG) » comme indiqué dans la Convention pluriannuelle signée entre l'ANRU et BOGAJE. Cette remarque ne sera intégrée qu'après examen de sa nécessité dans la Convention BOGAJE – MO.

##### 2. Rapport de fin de phase 1

L'ANRU attend de BOGAJE un rapport de fin de phase 1 au 31 octobre 2016, visant à vérifier la mise en œuvre effective du Projet d'un double point de vue physique et financier :

- Physique : analyse des actions menées en rapport avec les objectifs visés et éclairage sur les éventuels ajustements requis pour poursuivre le Projet. Le rapport doit être accompagné des livrables encadrés dans la convention entre l'ANRU et BOGAJE.
- Financier : état récapitulatif exhaustif des dépenses rattachées à la phase.

Il a été préalablement entendu entre BOGAJE et l'ANRU, que les éléments financiers finalisés ne seront communiqués qu'à l'issue de la phase 1.

## Les ajustements physiques du Projet LJSM :

Seules les actions qui connaissent des ajustements vis-à-vis du programme d'actions initial, ont été abordées en CA. Les orientations présentées dans le document « Ajustements opérationnels » annexé au PV ont fait l'objet des échanges suivants :

1.1 Gouvernance : pour le soutien administratif et financier des Maisons de l'emploi du Bocage Bressuirais et de Parthenay Gâtine (MDEBB et MDEEPG), le CA demande une participation à parts égales des deux structures au fonctionnement de BOGAJE.

3.1 La maison du chantier et de la découverte accueille des jeunes du Bocage et d'ailleurs. Mathieu BERNARDIN précise que La colporteuse perçoit des financements autres que le PIA pour l'accueil de ces derniers

**Il est rappelé que les couts imputés au Projet LJSM (et donc aux actions rattachées) doivent être réalisés au bénéfice de la jeunesse du territoire du Bocage et de la Gâtine.**

3.2 La yourte à projets : L'évolution du cout de l'action engage la recherche de cofinancements complémentaires. Jean Michel PRIEUR demande à ce que BOGAJE, par l'intermédiaire du comité de pilotage des financeurs, soutienne la mobilisation des crédits préalablement fléchés ou nouveaux, nécessaire à la réalisation des actions.

3.3 Cité de la jeunesse et des métiers (CJM) : Jean Michel BERNIER indique que la non-éligibilité des dépenses d'acquisitions immobilières est un frein à la réalisation de la CJM qui nécessite l'achat d'un bâtiment existant. Cette condition posera aussi problème sur le volet habitat. Les services de l'ANRU seront de nouveau interpellés par l'intermédiaire du Député Jean GRELLIER afin que ces dépenses soient prises en compte.

La CJM appartient à un projet plus vaste de réaménagement du quartier de la gare (plateforme multimodale, pôle emploi...). Néanmoins, la subvention prévue au titre du PIA est rattachée à la réalisation de la future CJM.

Le projet de services de CJM fera l'objet d'une réflexion commune entre l'Agglo2b et de la MDEBB. André GUILLERMIC, vice président en charge de la compétence jeunesse, est chargé de mettre en œuvre le groupe de travail.

3.6 Tiers lieu : Le Grenier de Py recentre son action sur l'animation d'un espace de coworking intermédiaire au sein de l'Espace Public Numérique existant qui héberge des partenaires clé d'un potentiel Tiers lieu. Charlotte ROBERT précise que cette phase d'expérimentation de 2 ans partagée avec l'ensemble des partenaires dont la Communauté de communes Parthenay Gâtine (CCPG), permettra à l'association de vérifier ces hypothèses à la mise en œuvre d'un *lieu dédié à l'expérimentation et à l'innovation sociale en Gâtine*. C'est d'ailleurs ainsi que le Grenier de Py propose de renommer l'action 3.6.

Par l'intermédiaire de Francine CHAUSSERAY, les communautés de communes du sud de la Gâtine réaffirment leur soutien à la mise en œuvre de cette action portée par le Grenier de Py.

Dans le cadre d'une activité similaire de coworking au sein de la future CJM, les 2 actions, 3.3 et 3.6 envisagent des travaux communs autour de l'échanges de pratiques. Mathieu BERNARDIN indique que les partenaires de l'action maillage (2.1) sont intéressés pour participer aux échanges et notamment sur la définition des conditions d'accès à ces nouveaux services, pour et par l'ensemble des jeunes du territoire.

3.7 TIPIC : Présentée par Pierre DESSONS, cette action préalablement connue sous le nom de TIPIC et fondue dans l'action maillage Gâtine (2.1), trouve une nouvelle place en axe 3. Sous le nouveau nom de « Réseau des Tiers lieux de Gâtine » l'objectif est de développer des

accueils physiques de jeunesse ayant pour fonction d'accompagner les porteurs de projet, entrepreneurs, salariés itinérants et créateurs d'entreprise. Avec une tête de réseau à Parthenay et 3 satellites à Secondigny, Thénézay et Ménigoute, chaque lieu accueillerait un espace public numérique, un espace coworking, espace makers et de l'hébergement. Pour compléter l'offre du site de Parthenay, une école de production (hôtel et restaurant) sera mise en œuvre par le Comité français de secours aux enfants (CFSE) pour la formation des jeunes (50) en grande difficultés que la structure accueille.

Ce projet, estimé à 3 099 000€, sera présenté en conseil communautaire de la CCPG au 24/11/2016.

Les ambitions de cette action viennent rencontrer celles des actions 3.6 (lieu dédié à l'expérimentation et à l'innovation sociale en Gâtine) et 5.1 (habitat). Le CA demande aux partenaires concernés de se concerter d'ici le prochain CA afin de proposer dès la phase 1, une articulation opérationnelle et financière cohérente entre leurs actions et respectueuse du cadre général du Projet LJSM.

Jean Michel PRIEUR prévient qu'aujourd'hui le besoin d'hébergement n'est pas identifié sur Ménigoute et que tout projet d'habitat jeune doit faire l'objet d'une étude de besoins et de faisabilité au préalable.

La CCPG devra définir et différencier dans son projet global, les dépenses liées à l'action 3.7 « Réseau des Tiers lieux de Gâtine ». **Il est rappelé que les dépenses éligibles sont celles rattachées à la réalisation de l'action tel que défini dans le « Projet Les jeunes s'en mêlent ».**

Pierre DESSONS rappelle que l'AMO portée par la MDEEPG contribuera à interroger la mise en place opérationnelle de la politique transversale en faveur de la jeunesse sur l'ensemble de la Gâtine.

4.2 Résidences d'artistes : Jean Michel BERNIER précise que cette action culturelle, qui fédère le Bocage et de la Gâtine, pourrait être étendue au Thouarsais à l'image du travail en réseau existant entre les 3 territoires, dans ce domaine.

5.1 Habitat Gâtine : Jean Michel PRIEUR précise que l'augmentation du coût total de l'action en Gâtine correspond à une réévaluation à la hausse du ratio au m<sup>2</sup> pour la faisabilité des différents projets d'habitat jeune sur la Gâtine.

6.1 Mobilité Gâtine : Jean Michel PRIEUR précise que l'association a perdu le financement FIPJ pour son action mobilité. De plus, les coûts liés à l'entretien et la réparation des scooters par un garage ne peuvent pas être supportés par l'association. La mobilisation d'un salarié en interne pour la gestion du parc est la solution la plus économique.

6.1 Mobilité Bocage : Jean Michel BERNIER précise que le garage solidaire est provisoirement mis de côté. L'action s'oriente vers la mise en place d'un groupe de travail pour réactiver un nouveau service de location de scooter. Cette réflexion est partagée avec la MDEBB.

## **Les impacts financiers**

Au regard de l'évolution substantiel du Projet LJSM, le CA a étudié l'impact financier de ces ajustements par action à l'aide du document « Impacts financiers » annexé au PV.

Exceptées les actions 3.6 (lieu dédié à l'expérimentation et à l'innovation sociale en Gâtine), 3.7 (réseau des tiers lieux de Gâtine) et 5.1 (habitat gâtine), le CA valide les nouvelles orientations opérationnelle et budgétaires des autres actions ainsi qu'une enveloppe dédiée

au soutien de projet de jeunes. Cette enveloppe correspond à la différence entre le budget conventionnel du Projet LJSM et le budget intégrant les ajustements visés.

Le budget du Projet LJSM ne sera validé qu'à l'issue de la présentation en CA de l'articulation des actions 3.6, 3.7 et 5.1 (gâtine).

### **3. Système de demande de reversement de la subvention PIA**

Le schéma du circuit financier et administratif présenté en CA et annexé au PV, reprend les éléments consignés à l'article 6 de la Convention BOGAJE/MO.

Il est rappelé que :

- Une demande de reversement correspond à 4 mois de mise en œuvre de l'action ;
- Une demande de reversement s'inscrit dans un calendrier strict de remontée d'informations, inscrit dans la convention ;
- La non-conformité d'une demande de reversement est renvoyée par courrier pour actualisation ;
- Après deux renvois d'une même demande de reversement, celle-ci ne sera plus acceptée par BOGAJE ;
- BOGAJE transmet ensuite la dépense à l'ANRU dans un délais d'un mois maximum après réception de la demande de reversement quadrimestrielle ;
- BOGAJE engage les démarches de reversement de la subvention au plus tard 1 mois après le versement effectif de la subvention sur son compte bancaire ;
- BOGAJE n'est pas responsable des délais de versement des acomptes et soldes de la subvention par l'ANRU.

BOGAJE est tenue de réaliser sa première demande de reversement de la subvention d'ici fin novembre. Actuellement, l'association teste ses outils de recueil des états de dépenses de phase 1 auprès des partenaires concernés. Dans ce cadre expérimental, les remarques seront prises en compte pour la proposition d'outils stabilisés pour les prochaines demandes de reversement de la subvention.

### **4. Comité de pilotage des financeurs**

La prochaine réunion du comité de pilotage des financeurs est le 16 novembre 2016.

L'ordre du jour sera consacré à la clôture de la Phase 1 :

1. Les engagements politiques pour la phase 2 ;

A ce titre, l'Agglo2b, la Communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet et les Communautés de communes du Val d'Egray, Gâtine Autize et Pays Sud Gâtine ont toutes transmis à BOGAJE une lettre d'engagement à la mise en œuvre des actions du Projet LJSM sur leur territoire respectif.

2. L'état d'avancement des recherches des cofinancements à apporter ;
3. L'état d'avancement des différents groupes de travail (notamment Habitat et maillage) ;
4. La nouvelle ventilation de certaines lignes de crédits liée à l'évolution de certaines actions ;
5. La place des jeunes dans les processus d'élaboration de la politique jeunesse.

### **6. L'observatoire**

Pour rappel, la mise en œuvre de l'observatoire de la jeunesse accompagné par le cabinet JEUDEV I, doit permettre aux partenaires du Projet LJS M de mieux comprendre les enjeux liés à la population jeune du territoire, connaître leurs pratiques, leurs modes de vie, leurs besoins et leurs attentes pour adapter les actions et les dispositifs qui leurs sont destinés.

D'ici la fin de la Phase 1, BOGAJE et JEUDEV I se mobilisent pour interroger les 3 parties prenantes (jeunes, élus et acteurs de terrain) sur la gouvernance du projet : leur niveau de connaissance du projet et des différentes actions, les modalités d'information dont ils ont bénéficié, leur implication dans l'élaboration de ce projet, leur engagement sur l'avenir du projet, les modalités de gouvernance à poursuivre ou à revoir....

Les jeunes seront consultés à l'Assemblée Libre des Jeunes (ALJ) ; les élus à l'occasion de rencontres organisées à l'échelle de l'Agglo 2b et des Com. Com ; les acteurs de terrain par l'intermédiaire d'un questionnaire dématérialisé.

Les informations recueillies seront analysées et présentées à la première rencontre de l'observatoire prévue début 2017 et portant sur la gouvernance du projet et la notion de maillage territorial.

## **7. L'Assemblée Libre des Jeunes (ALJ)**

---

L'ALJ de Gâtine et du Bocage se déroulera le samedi 18 et dimanche 20 novembre 2016 à l'Escale à Cerizay.

Le leitmotiv de cet événement est « L'assemblée Libre des Jeunes c'est... se rencontrer, partager ce que l'on vit et comment on le vit pour s'organiser collectivement et agir ! »

Une soixantaine de jeunes est attendue sur les 2 jours pour participer aux débats. En conclusion, les idées, les projets issus des échanges feront l'objet d'un vote en assemblée pour ensuite passer à l'action.

## **8. Prochain CA**

---

Le prochain CA est fixé au **samedi 3 décembre 2016 à 9h à BRESSUIRE**, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le 4 novembre 2016

